

CHRONIQUE DE CRIMINOLOGIE

par **Laurent MUCCHIELLI**

Directeur de recherche au CNRS
Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES, UMR 7305)

et par **Laura AUBERT**

Chercheuse postdoctorale
Département de criminologie, Université d'Ottawa

◆ I. L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES CONTEXTES SOCIAUX, CONTEXTE ET ENJEUX

Par Laurent MUCCHIELLI

L'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ci-après dénommé simplement « Observatoire ») a été inauguré officiellement le 13 décembre 2011 à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) d'Aix-en-Provence. Plus de 170 personnes s'étaient inscrites à la première journée d'étude précédant la petite cérémonie d'inauguration, de sorte que l'amphithéâtre était intégralement rempli. Étaient présents des universitaires et des chercheurs, leurs étudiants, des magistrats, des membres de différents services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Administration Pénitentiaire, des gendarmes, des responsables de Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), des cadres et techniciens de différents services municipaux, départementaux et régionaux dans les secteurs de la jeunesse, de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et de l'action sociale, des élus locaux, des responsables associatifs et des journalistes. Cette diversité reflète bien la nature de l'Observatoire. On va ici détailler un peu le projet général, le programme de recherche, la forme juridique, la gouvernance et les enjeux de l'Observatoire.

► I - Le projet général : mise en réseau, programme de recherche, diagnostic et évaluation

La création de l'Observatoire procède d'une intention (d'un) scientifique, c'est son originalité et sa marque de fabrique. Et cette intention se décline sur trois plans.

1.1 - Constitution d'un réseau scientifique

En premier lieu, l'Observatoire a pour but de permettre une mise en réseau des différents chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants avancés travaillant dans le domaine de la délinquance et des actions publiques s'y rapportant. En effet, il n'existe pas dans la région

PACA de laboratoire de recherche spécialisé dans ces matières. De surcroît, lorsqu'ils existent, les laboratoires concernés sont rarement pluridisciplinaires. Or si la sociologie est une discipline centrale dans la recherche sur les questions de délinquance *largo sensu*, cette matière intéresse également des historiens, des politistes, des démographes, des économistes, des psycho-sociologues et bien entendu des pénalistes. La pluridisciplinarité dont il est ici question est celle, véritablement opératoire, des sciences sociales et non celle, purement théorique, des sciences humaines (qui incluent également ce que l'on peut appeler par symétrie les sciences de l'individu, disciplines qui ne reposent pas sur les mêmes bases théoriques, sur les mêmes conceptions de l'objet et, bien souvent, sur les mêmes méthodologies¹). À côté de cet univers « académique », l'on veille aussi depuis le début à ne pas négliger les multiples personnes travaillant comme « chargés d'étude » ou « chargés de mission » dans des organismes publics ou parapublics et des collectivités territoriales. Au fond, il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des personnes produisant de la connaissance dans le domaine et utilisant pour ce faire des méthodes de type scientifique. La recherche est en effet une activité collective qui doit se situer dans une logique de confrontation et de cumulativité des savoirs. En ce sens, l'année 2012 a vu la mise en place d'un séminaire de recherche destiné prioritairement aux membres du réseau constitué autour de l'Observatoire, ainsi par ailleurs que l'esquisse d'un petit centre de ressources par le biais du site internet, qui visera à dresser progressivement l'inventaire des recherches menées dans le domaine et dans la région au cours des dernières décennies.

Indiquons enfin qu'à ce jour (juill. 2012), le réseau rassemble déjà – outre le directeur de l'Observatoire et les deux ingénieures d'étude qui l'assistent – douze chercheurs au CNRS et enseignants-chercheurs, cinq doctorants, trois post-doctorants et cinq chercheurs contractuels, soit un total de vingt-huit personnes.

1.2 - Programme de recherche

En second lieu, l'Observatoire est un lieu de production de connaissances scientifiques, un lieu de recherche. Il n'a pas à proprement parler de « programme » au sens d'une ou plusieurs thématiques bien définies et donc limitées. Les recherches menées à l'Observatoire se situent dans n'importe lequel des trois sous-domaines de la sociologie de la délinquance telle que déjà définie à l'époque de la première école de Chicago par Edwin Sutherland : 1) l'étude des normes pénales, 2) l'étude des transgressions, 3) l'étude des réactions sociales². Au regard cependant de la recherche telle qu'elle se fait, mentionnons notre volonté de ne pas s'enfermer ou être enfermé dans une définition politico-institutionnelle de la délinquance. Est délinquance toute infraction au droit pénal quelle que soit sa nature et quel que soit le milieu social d'appartenance de son auteur. En clair : là où le pouvoir politique construit bien souvent des figures de dangerosité voire des boucs-émissaires (les mineurs, les étrangers, les « immigrés », les malades mentaux...³), l'on veillera en permanence à ne pas se laisser enfermer dans des cadres de pensées et des commandes institutionnelles dérivant de cette construction politique, pour au contraire maintenir toujours ouvert le questionnement et l'investigation sur les comportements délinquants des élites éco-

(1) V. sur ce point : Laurent Mucchielli, *De la criminologie comme science appliquée et des discours mythiques sur la « multidisciplinarité » et « l'exception française »*, Champ pénal/ Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie [En ligne], Vol. VII, 2010, sur <http://champpenal.revues.org/7728>.

(2) V. Laurent Mucchielli, Philippe Robert (dir.), *Crime et sécurité : un état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002 (introduction) et Philippe Robert, *Sociologie du crime*, Paris, La Découverte, 2005. Le livre de référence est : Edwin Sutherland, *Principles of Criminology*, Chicago, University of Chicago Press, 1924.

(3) V. Geneviève Giudicelli-Delage, Christine Lazerges, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011 ; Laurent Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris Fayard, 2011.

nomiques et politiques. En cela, nous serons à nouveau fidèle à l'esprit du programme ouvert jadis par Sutherland ⁴.

Depuis sa constitution de fait au milieu de l'année 2011, l'équipe de direction composée de l'auteur de ces lignes et de deux ingénieures d'étude consacre l'essentiel de son temps à la réalisation de recherches quantitatives. La première recherche a porté sur les statistiques de police et de gendarmerie à l'échelle des circonscriptions de la région. Le travail a consisté notamment dans la sélection des index les plus significatifs à l'aide d'un groupe de travail constitué par des professionnels (policiers, gendarmes et magistrats), dans la constitution d'une base de données rétrospectives (actuellement sur une quinzaine d'années, à terme en remontant jusqu'aux années 1970), dans la redéfinition d'indicateurs de délinquance tenant compte de la façon réelle dont sont enregistrées ces statistiques et donc de leur signification en termes sociologiques ⁵, dans la constitution d'indicateurs démographiques, touristiques, économiques et sociaux afin d'objectiver la situation des territoires et d'interroger (tests de corrélation, régressions logistiques) les éventuels liens statistiques entre certains types de délinquance enregistrée et certains de ces indicateurs et enfin dans la réalisation d'un travail de présentation cartographique de ces données et de ces calculs. Ce premier grand travail a été publié sur le site internet de l'Observatoire en janvier 2012 ⁶. Depuis cette date, l'équipe s'est tournée vers un nouveau champ statistique, celui des enquêtes en population générale. Toute tentative de mesure de la délinquance se doit en effet de recueillir et confronter les différents types de données permettant de décrire les phénomènes, et l'on s'appuiera ici sur des savoir-faire déjà bien constitué au niveau national ⁷. Fort d'une convention de mise à disposition de données passée avec l'Institut Nationale de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), nous utilisons le Baromètre Santé ⁸ pour sous-échantillonner la région Paca et traiter les questions relatives principalement à la victimation. Ceci complète très utilement l'enquête nationale annuelle de victimation de l'INSEE, qui est réalisée certes depuis le milieu des années 1990 mais sur un échantillon de taille trop modeste (environ 17 000 personnes) pour pouvoir mesurer une évolution annuelle en région. On l'utilise en revanche en compilant des années afin de dresser des « profils de victimation ». Enfin, à terme, l'Observatoire réalisera ses propres enquêtes locales sur la victimation et le sentiment d'insécurité (voire la délinquance auto-reportée), tant au niveau régional qu'au niveau départemental et municipal (ou d'agglomération).

À côté de ces recherches de type quantitatif, l'Observatoire est aussi un lieu de recherches sociologiques empruntant les méthodes qualitatives (observations de terrain, entretiens individuels et collectifs, etc.). Ceci a été le cas d'une recherche exploratoire financée sur fonds propres et portant sur un type de délinquance économique et financière important, surtout dans la région : la fraude en matière de construction immobilière. C'est également le cas des recherches réalisées par les étudiants de Master et de doctorats dans le cadre de leurs mémoires de recherches et de leurs thèses, et ce dans le cadre du partenariat créé d'emblée avec le Département de sociologie de l'Université de Provence. Ainsi des recherches ont-elles

(4) Edwin Sutherland, *White Collar Crime*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1949.

(5) V. Jean-Hugues Matelly, Christian Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007 ; et Laurent Mucchielli, Le « nouveau management de la sécurité » à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007), Champ pénal/ Penal Field, Varia, mis en ligne le 28 avr. 2008. <http://champpenal.revues.org/document3663.html>.

(6) Laurent Mucchielli, Emilie Raquet, Claire Saladino, *Délinquances et contextes sociaux en région PACA, Études et travaux de l'ORDCS*, 2012, n°1 [en ligne], <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr>.

(7) Philippe Robert, Renée Zauberman, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011. On s'appuie de manière générale sur les travaux des chercheurs du CESDIP, ainsi que sur l'expérience menée depuis une dizaine d'années à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France.

(8) V. par ex. François Beck, Philippe Guilbert, Arnaud Gautier (dir.), *Baromètre Santé 2005*, Paris INPES, Doc. fr., 2006.

été lancées sur la prise en charge de la déscolarisation en milieu rural, sur le travail des brigades de prévention de la délinquance juvénile en gendarmerie, sur le fonctionnement des partenariats locaux de prévention et de sécurité dans trois villes de la région et sur la place de la prévention spécialisées dans ces partenariats locaux (à partir de quatre autres terrains).

Alliant méthodes quantitatives et qualitatives, deux recherches sont consacrées l'une à l'homicide conjugal, l'autre à la délinquance des personnes âgées. À la rentrée universitaire prochaine, une petite équipe de recherche sera mise sur pied pour travailler sur les trafics de drogues à Marseille.

I.3 - Diagnostic et évaluation au profit des collectivités territoriales

Le projet de l'Observatoire est aussi de mettre en relation deux mondes qui s'ignorent encore largement sur ces questions : celui de la recherche et celui des collectivités territoriales. Il s'agit de proposer à ces dernières une aide pour diagnostiquer les problèmes et/ou pour évaluer leurs politiques publiques, leurs partenariats et leurs dispositifs. En plus du volet statistique général, c'est aussi un aspect du projet qui intéresse directement le Conseil régional et justifie son partenariat institutionnel, en raison des compétences singulières qu'il a développé dans la région Paca (on y reviendra).

En nous tournant ainsi vers les collectivités, nous n'avons cependant pas la naïveté de prétendre ni d'espérer soulever de leur part un enthousiasme général et immédiat. L'établissement d'un tel partenariat se heurte en effet à plusieurs difficultés.

La première est purement politique. Compte tenu du haut degré d'idéologisation et de politisation des questions de sécurité, il est probable qu'une partie, minoritaire ou majoritaire, des municipalités ne voudront pas s'engager dans un travail d'objectivation pouvant potentiellement aboutir à remettre en question des choix politiques. Un exemple local nous en a déjà été donné dans les semaines qui ont suivi la création de l'Observatoire. Alertée sur ce dernier par un article de presse, la personne en charge de la coordination du partenariat de prévention et de sécurité d'une agglomération a souhaité engager un diagnostic de fond sur le territoire, espérant pouvoir s'appuyer dessus et le faire partager pour relancer ensuite une dynamique partenariale devenue moribonde (comme c'est le cas le plus fréquent⁹). Nous avons alors défini ensemble ce que devrait être la méthodologie d'une telle étude. Techniquement prête, cette étude n'a pourtant pas été votée par les élus dont la plupart ont craint une remise en cause de certains états de fait, notamment la priorité financière donnée par la commune-centre (et par la majorité de celles composant l'agglomération) au programme de vidéosurveillance, au détriment de l'ensemble des volets antérieurs de prévention de la délinquance.

Une autre raison tient à la grande différence de nature et de temporalité séparant la dynamique de la connaissance scientifique de celle de l'action politique. Certes, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance rend obligatoire l'installation d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible. Et certes ceci

(9) Virginie Gautron, La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient, *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VII, 2010, <http://champpenal.revues.org/7719> ; Jacques De Maillard, Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles, *Revue française de sociologie*, 2008, 4, p. 793-818 ; Tanguy Le Goff, *Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

génère un besoin de diagnostic et d'évaluation préalables ou continus. Mais les ressorts et la temporalité de l'action politique sont généralement incompatibles avec une démarche de connaissance scientifique. Donnons-en à nouveau une illustration locale observée à la fin de l'année 2011. Une grande ville à l'échelle régionale décide de lancer un appel d'offre pour un diagnostic de sécurité afin de relancer un partenariat devenu là encore moribond. Quoi que se désintéressant manifestement de la question, le maire, à l'approche des élections législatives de 2012 où il est candidat, veut être politiquement inattaquable sur ce registre. Telle est sa véritable motivation. L'appel d'offre est lancé. À la lecture du cahier des charges, on comprend que le temps de travail pour objectiver les problèmes de sécurité est estimé par la municipalité à deux mois (inclue une période de vacances scolaires). Dans un tel délai, que peut-on sérieusement faire à part recueillir les statistiques des administrations et des entreprises concernées ainsi que le point de vue des chefs de service ? Rien d'autre en effet. Aucune recherche proprement dite. Aucun sondage en population générale. Aucun travail de terrain. Aucune série d'interviews ni aucune observation réelle *in situ* avec des policiers, des gardiens d'immeuble, des chauffeurs de bus, des éducateurs, des assistantes sociales, des responsables associatifs, des animateurs jeunesse, des encadrants sportifs, des commerçants, etc. En réalité, dans la société privée qui a remporté ce marché, la personne chargée de la rédaction du rapport se contentera de collationner des chiffres et des déclarations officielles. À partir de ce matériau, elle écrira en réalité sur des habitants qu'elle n'aura jamais vu et sur des quartiers dans lesquels elle n'aura jamais mis les pieds. Telle est la nature de l'immense majorité de ces diagnostics que fabriquent en série certaines sociétés privées d'audit et de conseil en sécurité. Et cela ne pose aucun problème aux élus locaux concernés puisque, encore une fois, ils souhaitent avant tout pouvoir afficher politiquement la préoccupation de la municipalité pour la question de la sécurité. Chacun s'accommode donc de cette superficialité.

Une dernière raison de type politique fait parfois obstacle à ce partenariat entre collectivités et chercheurs, c'est le refus nécessaire des chercheurs de confondre évaluation et ingénierie. La question nous a été posée récemment par une collectivité : pouvez-vous nous aider à créer et évaluer pour mieux piloter un tel dispositif prévu par la loi du 5 mars 2007 ? La réponse a été négative, par principe. Non seulement il ne saurait être question que les chercheurs aillent plus loin que leur travail d'objectivation de la réalité en proposant la mise en place de tel ou tel dispositif, mais ils doivent de surcroît être particulièrement vigilants et attentifs au fait que la demande de diagnostic ou d'évaluation qui leur est faite ne soit pas d'emblée orientée par les projets à plus long terme que la commande politique aura éventuellement passé sous silence. Pour garantir cette position, point de mystère : les chercheurs ne doivent pas simplement maîtriser la méthodologie, ils doivent également maîtriser le questionnement. Ils doivent déterminer eux-mêmes – non pas *in abstracto* mais au terme d'un premier recueil des opinions de tous les acteurs de terrain concernés – quelles sont les « bonnes questions » à poser sur le territoire. Cette indépendance du questionnement lui-même est cruciale, elle conditionne la nature scientifique de l'expertise exercée¹⁰. On y reviendra.

Compte tenu des trois obstacles politiques que l'on vient de passer en revue, il est à prévoir que l'Observatoire ne sera pas assailli tous les mois par des dizaines de demandes de collectivités territoriales. Et ceci n'est aucunement un problème dans la mesure où, contraire-

(10) Sur ces questions d'indépendance de l'expertise, V. not. L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005 ; ainsi que Corinne Delmas, *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, 2011. Une illustration proche de notre problématique est donnée également par Étienne Penissat, *Entre science, administration et politique : produire des statistiques au sein d'un ministère*, Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie [En ligne], 2, 2007, <http://socio-logos.revues.org/853>.

ment aux entreprises du secteur commercial, nous n'avons nullement besoin de « faire du chiffre (d'affaires) ». De trop nombreuses demandes nous mettraient même rapidement dans l'incapacité de travailler correctement faute de temps et de main d'œuvre compétente. Enfin, notre ambition n'est pas de multiplier les diagnostics et des évaluations sans discernement. Motivé par un questionnement scientifique et un sens de l'intérêt général, notre espoir est surtout de pouvoir travailler dans des contextes différents pour objectiver ces différences et leurs impacts sur les questions qui nous occupent. Notre ambition est en effet aussi et même surtout de peaufiner des méthodes d'enquêtes qui pourront servir à l'avenir et être également mises en œuvre dans d'autres régions. Il nous suffit donc qu'il existe des collectivités prêtes à accepter de jouer le jeu de la recherche (pas de commande autre que le diagnostic, la simple volonté de savoir), dans la temporalité de la recherche (six mois, un an voire plus selon la taille de la ville et le caractère généraliste ou spécialisé de la demande de diagnostic) et sans autre attente fondamentale que celle de toujours mieux connaître le territoire et la population et travailler toujours plus efficacement. Nous pouvons alors y mener des travaux pluri-méthodologiques et y faire travailler aussi des étudiants de Master, des doctorants et des post-doctorants qui trouvent là des terrains de recherche de tout premier ordre. C'est le travail qui a été engagé en janvier 2012 dans une demi-douzaine de territoires.

Ajoutons enfin à ce chapitre que le partenariat avec les collectivités territoriales ne se limite pas aux villes et aux agglomérations, il concerne aussi potentiellement les conseils généraux. De fait, au moment où nous écrivons ces lignes, un conventionnement est en cours entre l'ORDCS et le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Ce dernier a en effet manifesté un réel intérêt pour la contribution des chercheurs à l'objectivation de l'action de plusieurs de services (telle l'Aide Sociale à l'Enfance) et des problèmes rencontrés autour de la scolarisation des enfants et des adolescents dans les collèges. Les discussions sont en cours.

► 2 - La forme institutionnelle de l'ORDCS

La formule « observatoire local » connaît un succès grandissant en France, an liaison notamment avec les différentes phases de la décentralisation. On en recenserait plus de 500 à l'heure actuelle ¹¹. Cette réalité recouvre cependant à la fois des activités ou objectifs similaires et une grande diversité de formes juridiques, de modes de gouvernance et d'enjeux. Sur le premier point, le trait commun de l'immense majorité de ces structures est bien entendu le besoin de connaissance et en particulier d'objectivation statistique. Bien souvent, à travers ces structures, s'exprime aussi un besoin de mise en réseau et de partenariat entre les acteurs – principalement institutionnels – concourant à la production de ces connaissances à l'échelle d'un territoire donné. Ici s'arrêtent cependant les ressemblances. On détaillera donc ici la forme juridique, le mode de gouvernance et les enjeux intellectuels et institutionnels de ce projet singulier qu'est l'Observatoire.

2.1 - La forme juridique de l'Observatoire

L'Observatoire est d'abord un « programme de recherches transversales » de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), présenté en décembre 2010 et validé le 11 février 2011 par le Conseil scientifique de l'Université de Provence (tutelle principale

(11) V. les éléments de bilan dans : Emmanuel Roux et Grégoire Feyt, *Les observatoires territoriaux. Sens et enjeux*, DATAR, Collection Travaux n° 14, 2011 (Paris, Doc. fr.), ainsi que dans : Jean-Bernard Chebroux, *Les observatoires locaux : quelle méthodologie pour les conduire ?*, Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie [En ligne], 6, 2011, <http://socio-logos.revues.org/2620>.

de la MMSH). Il fait ensuite l'objet d'une convention avec le Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), d'une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention a été approuvée par le Conseil régional le 25 février 2011. Un mot sur le fonctionnement institutionnel de l'Observatoire en relation avec ces deux tutelles.

L'Observatoire a son siège à la MMSH, toute sa gestion administrative et financière s'y effectue. En tant que « programme de recherches transversales », l'Observatoire est directement rattaché à la direction de la MMSH ainsi qu'à ses services communs. Cette forme institutionnelle (un programme de recherches) présente plusieurs grands avantages. D'abord sa souplesse et le fait qu'elle génère relativement peu d'activité administrative et bureaucratique. Cela n'a l'air de rien mais ceux d'entre nous qui exercent des responsabilités collectives savent combien l'activité bureaucratique est forte et chronophage, au détriment parfois des cœurs de métiers c'est-à-dire des positions et des situations dans lesquelles nous avons le plus d'impact au regard de notre mission fondamentale de service public. L'Université n'y échappe certes pas ! La gestion globale un programme de recherche n'a donc, en ces termes d'activité bureaucratique, rien à voir avec la gestion globale d'un laboratoire, *a fortiori* s'il s'agit d'une UMR (unité mixte de recherche, associant le plus souvent une université et le CNRS). Ensuite, cette forme institutionnelle correspond bien à la nature et à l'esprit du projet : c'est une expérimentation, un projet évolutif mais borné dans le temps, une expérience dont il faudra dresser le bilan et tirer les leçons, au moins au bout des trois ans du partenariat institutionnel.

Le choix du partenariat avec la Région procède de plusieurs raisons. La première est bien entendu instrumentale : c'est la nécessité d'accroître les moyens financiers de l'Observatoire. Ni le laboratoire d'accueil du directeur de l'Observatoire (le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie - LAMES - UMR 7305) ni la MMSH n'auraient les fonds propres nécessaires à l'embauche ne serait-ce que d'une personne pour un Contrat à Durée Déterminée de 12 mois. À titre d'exemple de cette misère grandissante des moyens propres aux institutions de recherches, indiquons le montant de la dotation annuelle CNRS de fonctionnement du LAMES : 7 650 euros en 2012. À quoi s'ajoute celle, encore un peu plus généreuse, de l'Université, pour parvenir à un total d'environ 20 000 euros. Pour un collectif de chercheurs (n=12), d'enseignants-chercheurs à l'Université (n=11), de doctorants (n=31), d'ingénieurs de recherche, de techniciens et de personnel administratif (n=7) regroupant 61 personnes, cela donne un ratio de 327 euros par an et par personne. Ajoutons que, depuis 2007, ces crédits n'ont cessé de se réduire et dans des proportions considérables : de près de 56 000 euros en 2007, nous sommes tombés à environ 20 000 en 2012, soit une baisse de 64 % !

Si elles donnent à l'intérêt du partenariat une dimension matérielle évidente, ces raisons n'expliquent pas à elles seules le choix le choix du partenaire régional. Certes, il s'agit de la collectivité locale la plus englobante. Toutefois, au regard de ses attributions, compétences et domaines d'intervention ordinaires, un Conseil général aurait été tout aussi légitime pour développer une expertise scientifique relative aux problèmes de délinquance. En réalité, à travers son intérêt spécifique pour ces questions, la Région Paca présentait une spécificité très importante et même unique en France à notre connaissance. D'abord, sous la présidence de Michel Vauzelle (ancien garde des sceaux dans le gouvernement Bérégovoy en 1992-1993), le Conseil régional Paca a souhaité depuis plusieurs années élargir ses compétences en matière d'aménagement des territoires et de formation professionnelle aux domaines de la prévention de la délinquance, de l'accès au droit et de l'aide aux victimes. Ensuite, une première fois pour la période pour 2007-2009 puis une seconde pour la période 2010-2012, le Conseil régional a signé une « Convention cadre de partenariat » avec le ministère de la Justice. Au terme de l'exposé des motifs de cette convention, il s'agit de favoriser « l'inscription des politiques de prévention de la délinquance, d'accès au droit et d'éducation à la citoyenneté dans un projet global et territorial visant à construire les

conditions du développement social ». Plus concrètement, la convention actuellement en vigueur précise que les deux partenaires « conviennent de soutenir les actions contribuant à la réalisation de trois grands axes prioritaires (...) : 1/ Garantir l'accès au droit et à la justice, 2/ Soutenir le parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes, auteurs ou victimes de violences ou d'actes de délinquance, 3/ Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes détenues ». À ce titre et en collaboration avec l'ensemble des services judiciaires de la région, l'administration régionale s'est dotée d'un service « Prévention de la délinquance, citoyenneté et sécurité » qui, de fait, constitue aussi le référent de l'Observatoire sous ce versant institutionnel.

2.2 - La gouvernance de l'Observatoire : le sens du mot « indépendance »

L'Observatoire est une entité indépendante de tout pouvoir politique ou économique, et c'est absolument fondamental. Ceci est lié d'abord au statut professionnel du fondateur et directeur de l'Observatoire : chercheur au CNRS, fonctionnaire d'État, représentant de ce l'on appellera volontiers le service public de la recherche, n'exerçant aucune fonction électorale hors des institutions du monde de la recherche, n'ayant ainsi aucune forme d'intérêt direct ou indirect dans le monde du commerce de la sécurité pas plus que dans le monde politique local, n'ayant ainsi aucune raison de se retrouver à un moment ou à un autre dans une situation de conflit d'intérêts, de soumission hiérarchique ou d'allégeance politique (ni même religieuse ou maçonnique).

Cette position découle en réalité de notre statut d'emploi tel que fixé dans ses grandes lignes par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984. Cette dernière définit les principes du « service public de l'enseignement supérieur » et y inclut la recherche. Dans son article 2, elle précise que ce service public contribue « au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ». Par ailleurs, dans son article 57, elle précise que « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions de la présente loi, les principes de tolérance et d'objectivité ».

S'agissant toutefois d'une association avec une collectivité élue, donc un partenaire de type politique, nous avons tenu à réaffirmer cette indépendance de l'Observatoire dès le premier paragraphe de la Convention liant la MMSH et le Conseil régional au sujet de l'Observatoire. Le texte énonce en effet ceci : « Etant donnée l'importance des questions de sécurité et de prévention dans l'ensemble des politiques publiques et à tous les échelons de la gouvernance des territoires, le besoin d'une évaluation scientifique, rigoureuse et indépendante, se fait de plus en plus sentir. Il s'agit de pouvoir engager une analyse en continu des phénomènes observés et des réponses apportées, en utilisant pour ce faire les méthodes d'objectivation des sciences sociales ». Dans son article 4, cette convention précise ensuite que le directeur de l'Observatoire a toute liberté pour déterminer la politique scientifique, recruter du personnel, travailler en réseau avec tel ou tel partenaire et contractualiser avec telle ou telle collectivité. En réalité, le travail de l'Observatoire n'a ainsi aucun compte à rendre à quiconque en amont de ses décisions. Il est en revanche évalué annuellement sur ses résultats, sur la base d'un rapport d'activité. De surcroît, pour aider et surveiller cette indépendance autant que pour évaluer le travail réalisé, l'Observatoire est pourvu d'un Conseil scientifique composé de huit membres, six personnalités du monde universitaire et scientifique, deux anciens professionnels des questions de sécurité et de justice ¹².

L'indépendance scientifique de l'Observatoire est enfin garantie institutionnellement par le fait que, même s'il réduirait très fortement ses moyens de fonctionnement, le retrait éventuel du partenaire politique n'empêcherait pas la structure de continuer à exister comme programme de recherche et réseau scientifique au sein de la MMSH, ainsi que comme équipe de recherche au sein du Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES).

► Pour conclure

Un mot enfin d'une dimension qui n'est explicitée dans aucun document officiel mais qui est pourtant l'une des raisons d'être de l'Observatoire. En le créant, nous avons également souhaité démontrer qu'il est non seulement nécessaire mais de surcroît relativement aisé de concevoir et de faire exister une structure d'analyse indépendante sur les questions de délinquance, qui rende de réels services aux collectivités territoriales et aux administrations concernées. Notre critique vise clairement l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) et à certains égards, plus largement encore, l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) dont il fait partie. Nous estimons en effet que ces institutions qui devraient être des services publics associant les administrations concernées (en particulier la police, la gendarmerie et la justice) avec le monde universitaire et scientifique, et déclinant leurs travaux à l'échelle locale avec les collectivités, n'assurent pas aujourd'hui leurs missions fondamentales. Elles sont de fait contrôlées par un petit réseau de quelques hauts fonctionnaires de police et de personnes venues d'horizons divers (le secteur commercial, le journalisme, les cabinets politiques...), qui tentent de donner un vernis universitaire et scientifique à leurs activités, lors même qu'ils ont travaillé jusqu'au tournant politique de la mi-2012 dans le cadre d'une connivence politico-idéologique qui ne fait pas de doute ¹³, qu'ils ne produisent que des travaux de types statistiques à l'échelle nationale (se contentant même pour l'essentiel de leurs publications de retraiter les traditionnelles statistiques de police d'une façon qui n'améliore pas - voire diminue - leur intérêt ¹⁴), qu'ils n'ont nullement fait cesser les polémiques et les instrumentalisation politiques relatives aux « chiffres de la délinquance » (or c'était l'une des raisons fondamentales de la création de l'ONDRP) et au final qu'ils ne rendent de services ni à la science ni aux administrations nationales ni aux collectivités territoriales.

(12) Les deux membres désignés par la MMSH sont Samuel Bordreuil (directeur de recherches au CNRS, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, UMR 6127) et Céline Regnard (maître de conférences en Histoire à l'Université de Provence, Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée, UMR 6570). Les deux membres désignés par la Région sont : Jacques Berrin (commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale) et Christine Bartolomei (magistrate honoraire, ancienne présidente du Tribunal pour enfants de Marseille). Enfin les quatre membres désignés par le directeur de l'Observatoire sont : Virginie Gautron (maître de conférences en Droit à l'Université de Nantes, Droit et Changement Social, UMR 3128), Marwan Mohammed (chargé de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs, UMR 8097), Christian Mouhanna, chargé de recherche au CNRS (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales, UMR 8381) et Philippe Robert, directeur de recherches émérite au CNRS (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales, UMR 8183).

(13) V. nos articles : Laurent Mucchielli, Une « nouvelle criminologie » française. Pour quoi et pour qui ?, cette Revue 2008, 795 ; ainsi que Vers une criminologie d'État en France ? Institutions, acteurs et doctrines d'une nouvelle science policière, Politix. Revue des sciences sociales du politique, 2010, 23 (1), 195-214. Voir aussi le petit livre de Mathieu Rigouste, *Les marchands de peur. La bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire*, Paris, Libertalia, 2011.

(14) V. nos critiques détaillées dans Laurent Mucchielli, Emilie Raquet, Claire Saladino, Délinquances et contextes sociaux en région PACA, *Op.cit.*